



(11)

EP 2 728 423 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.05.2014 Bulletin 2014/19

(51) Int Cl.:
G04D 7/08 (2006.01)
G04B 17/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 12191481.6

(22) Date de dépôt: 06.11.2012

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Nivarox-FAR S.A.**
2400 Le Locle (CH)

(72) Inventeurs:
• **Conus, Thierry**
2543 Lengnau (CH)

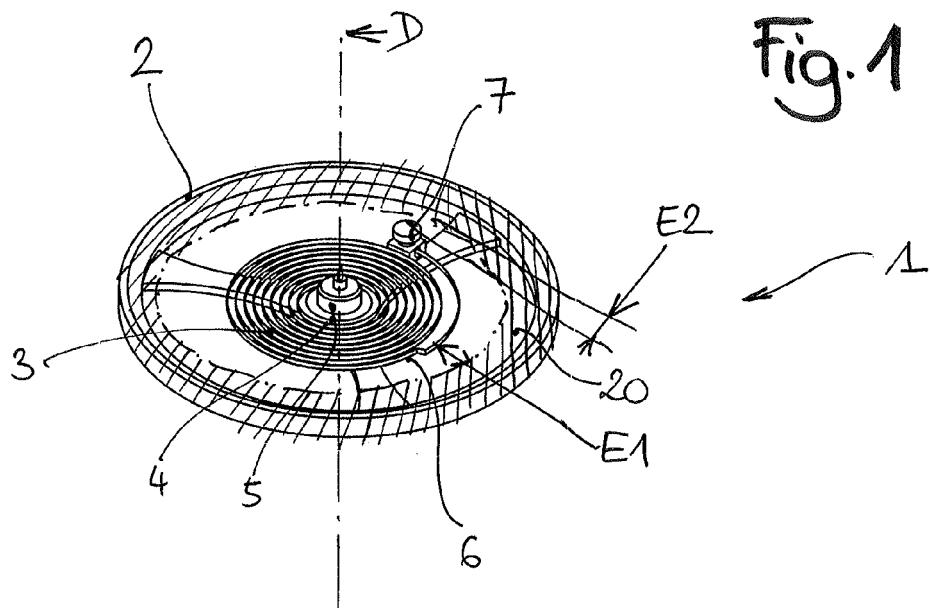
- **Verardo, Marco**
2336 Les Bois (CH)
- **Charbon, Christian**
2054 Chézard-St-Martin (CH)

(74) Mandataire: **Giraud, Eric et al**
ICB
Ingénieurs Conseils en Brevets SA
Faubourg de l'Hôpital 3
2001 Neuchâtel (CH)

(54) Ensemble balancier-spiral d'horlogerie

(57) Ensemble (1) balancier-spiral d'horlogerie, comportant au moins un balancier (2) pivotant autour d'un axe de pivotement (D) et au moins un spiral (3) dont une spire intérieure (4) est fixée audit balancier (2) ou à une virole (5) montée solidaire dudit balancier (2) et dont une spire extérieure (6) est fixée à un piton (7) pour son maintien à une platine (8) ou un coq (80).
Ludit balancier (2) comporte une surface périphéri-

que (20), qui est distante de tout point dudit spiral (3) d'une valeur supérieure à un premier écart (E1) prédéfini, pour prévenir toute modification des caractéristiques dudit spiral (3) lors d'une reprise d'usinage dudit balancier (2) sur ladite surface périphérique (20) pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage dudit balancier (2) sur ledit ensemble (1) assemblé.



DescriptionDomaine de l'invention

[0001] L'invention concerne un ensemble balancier-spiral d'horlogerie, comportant au moins un balancier pivotant autour d'un axe de pivotement et au moins un spiral dont une spire intérieure est fixée audit balancier ou à une virole montée solidaire dudit balancier et dont une spire extérieure est fixée à un piton pour son maintien à une platine ou un coq.

[0002] L'invention concerne encore un mécanisme oscillateur d'horlogerie comportant au moins un tel ensemble balancier-spiral monté sur une platine porteuse d'un piton par l'intermédiaire d'un coq.

[0003] L'invention concerne encore un mouvement d'horlogerie comportant un tel mécanisme oscillateur.

[0004] L'invention concerne encore une pièce d'horlogerie comportant au moins un tel mouvement.

[0005] L'invention concerne encore un procédé de mise d'inertie ou et d'équilibrage d'un ensemble balancier-spiral comportant au moins un balancier pivotant autour d'un axe de pivotement et au moins un spiral, par une reprise d'usinage sur une partie dudit balancier.

[0006] L'invention concerne le domaine des mécanismes oscillateurs d'horlogerie à balancier-spiral.

Arrière-plan de l'invention

[0007] Une intervention, pour ajuster la fréquence d'oscillation sur un balancier-spiral, est toujours délicate sur un ensemble balancier-spiral assemblé, en raison des risques d'altération du spiral. L'opération est encore plus délicate quand on l'envisage au sein d'un mouvement d'horlogerie déjà assemblé, en raison des contraintes de protection des autres composants, et de propreté du mouvement.

Résumé de l'invention

[0008] L'invention se propose d'assurer la sécurité du spiral d'un ensemble balancier-spiral, lors de la mise d'inertie ou d'équilibrage du balancier quand ce spiral et ce balancier sont déjà assemblés l'un à l'autre, et en particulier quand l'ensemble balancier-spiral est déjà monté dans le mouvement d'horlogerie.

[0009] A cet effet, l'invention concerne un ensemble balancier-spiral d'horlogerie, comportant au moins un balancier pivotant autour d'un axe de pivotement et au moins un spiral dont une spire intérieure est fixée audit balancier ou à une virole montée solidaire dudit balancier et dont une spire extérieure est fixée à un piton pour son maintien à une platine ou un coq, **caractérisé en ce que** ledit balancier comporte une surface périphérique, qui est distante de tout point dudit spiral d'une valeur supérieure à un premier écart prédéfini, pour prévenir toute modification des caractéristiques dudit spiral lors d'une reprise d'usinage dudit balancier sur ladite surface péri-

phérique pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage dudit balancier sur ledit ensemble assemblé.

[0010] L'invention concerne encore un mécanisme oscillateur d'horlogerie comportant au moins un tel ensemble balancier-spiral monté sur une platine porteuse d'un piton par l'intermédiaire d'un coq, **caractérisé en ce que** ledit spiral est indéréglable, en ce que ledit piton est indéréglable, et en ce que ledit coq est de forme dégagée et comporte au moins un dégagement pour faciliter un flux d'aspiration créé dans ledit mécanisme lors d'une reprise d'usinage dudit balancier sur ladite surface périphérique pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage dudit balancier sur ledit ensemble assemblé..

[0011] L'invention concerne encore un mouvement d'horlogerie comportant un tel mécanisme oscillateur, **caractérisé en ce que** ledit spiral est indéréglable, et en ce que ledit piton est indéréglable.

[0012] L'invention concerne encore une pièce d'horlogerie comportant au moins un tel mouvement, **caractérisé en ce que** ladite pièce est une montre.

[0013] L'invention concerne encore un procédé de mise d'inertie ou et d'équilibrage d'un ensemble balancier-spiral comportant au moins un balancier pivotant autour d'un axe de pivotement et au moins un spiral, par une reprise d'usinage sur une partie dudit balancier, **caractérisé en ce que**, selon ce procédé :

- on détermine la valeur et la localisation des reprises d'inertie ou/et d'équilibrage du balancier nécessaires ;
- on définit la valeur d'un premier écart, constituant la distance minimale entre tout point dudit spiral et une zone de reprise d'usinage;
- on détermine une surface périphérique, en périphérie dudit balancier, pour y effectuer cette reprise d'usinage, tout point de ladite surface étant éloigné dudit spiral d'au moins la valeur dudit premier écart;
- on fige en position, de façon indéréglable, les extrémités dudit spiral par rapport, d'une part audit balancier, et d'autre part à un piton que l'on immobilise de façon indéréglable par rapport à une platine ou un coq d'un mouvement ;
- on immobilise d'éventuels moyens de réglage dudit balancier dans une position de reprise ;
- on procède à la reprise d'usinage de mise d'inertie ou/et d'équilibrage.

Description sommaire des dessins

[0014] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre, en référence aux dessins annexés, où :

- la figure 1 représente, de façon schématisée et en perspective, un ensemble balancier-spiral selon l'invention ;
- la figure 2 représente, de façon schématisée et en perspective, l'extrémité externe d'un spiral dans une variante préférée de l'invention ;
- la figure 3 représente, de façon schématisée et en coupe passant par son axe de pivotement, l'ensemble balancier-spiral de la figure 1 ;
- la figure 4 représente, de façon schématisée et en vue de dessus, un détail d'un moyen unique de réglage d'un balancier dévolu surtout à l'après-vente ;
- la figure 5 représente, de façon schématisée et en coupe passant par son axe de pivotement, un détail de sillon réalisé dans l'ensemble balancier-spiral de la figure 1 ;
- la figure 6 représente, de façon schématisée et en vue de dessus, l'ensemble de la figure 1 monté entre un pont et un coq lequel présente un dégagement destiné à canaliser un flux d'aspiration dans l'alignement d'un orifice d'une platine; la figure 7 est une coupe locale de cette figure 6 ;
- la figure 8 est un schéma-blocs représentant une montre comportant un mouvement renfermant un tel ensemble balancier-spiral.

Description détaillée des modes de réalisation préférés

[0015] L'invention concerne ainsi un ensemble 1 balancier-spiral d'horlogerie, destiné à être incorporé à un mécanisme oscillateur 10 au sein d'un mouvement d'horlogerie 100, et comportant au moins un balancier 2 pivotant autour d'un axe de pivotement D et au moins un spiral 3. Une spire intérieure 4 de ce spiral 3 est fixée au balancier 2 ou à une virole 5 montée solidaire du balancier 2, et une spire extérieure 6 de ce spiral 3 est fixée à un piton 7 pour son maintien à une platine 8 ou un coq 80. L'invention est décrite ici dans le cas particulier d'un organe régulateur à balancier unique et spiral unique, l'homme du métier saura extrapoler l'invention aux cas de plusieurs balanciers ou/et plusieurs spiraux.

[0016] Selon l'invention, tel que visible sur la figure 1, le balancier 2 comporte une surface périphérique 20, qui est distante de tout point du spiral 3 d'une valeur supérieure à un premier écart E1 prédéfini, pour prévenir toute modification des caractéristiques du spiral 3 lors d'une reprise d'usinage du balancier 2 sur la surface périphérique 20 pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage du balancier 2 sur l'ensemble 1 assemblé.

[0017] Par reprise d'usinage on entend ici toute opération susceptible de modifier localement l'inertie du balancier : ajout de matière, déplacement de matière,

enlèvement de matière. Cette opération peut se faire, non limitativement, par reprise à l'outil de coupe ou d'abrasion (fraisage, tournage, rectification ou similaire), au laser, en particulier un picolaser voire un femtolaser, par projection de matériau par jetting, par déformation sous l'action d'un outil, par fusion localisée, par traitement thermique modificateur de la structure du matériau, ou autre.

[0018] Si le premier écart E1 peut s'entendre, dans le cas le plus général, en toute position du spiral 3, on peut aussi fixer des valeurs particulières d'écart propres à chacune de certaines positions spécifiques du spiral : au repos, en amplitude positive maximale d'oscillation, en amplitude négative maximale d'oscillation, ou autre.

[0019] Il s'agit donc de protéger le spiral, afin de procéder aux modifications idoines sur le balancier 2, sans modifier en quoi que ce soit les caractéristiques du spiral 3, été en particulier sans le soumettre, directement ou indirectement, à une influence thermique, ou encore à des projections de copeaux ou de matière, ou autres influences, susceptibles de modifier son couple et donc sa fréquence capable d'oscillation.

[0020] En particulier, la surface périphérique 20 est distante du point radialement le plus excentré de la partie active de la spire extérieure 6 du spiral 3 d'une valeur supérieure à ce premier écart E1.

[0021] De préférence, le premier écart E1 prédéfini est supérieur à 0,50 mm. De façon avantageuse, selon l'invention le premier écart E1 prédéfini est compris entre 0,50 mm et 1,20 mm. Dans une application particulière, le premier écart E1 prédéfini est compris entre 0,50 mm et 0,70 mm.

[0022] Dans une application particulière illustrée à la figure 2, le spiral 3 est coudé en un coude 31 ou/et vrillé en une zone de vrillage 32, au niveau ou à proximité de son attache au piton 7 de façon à éloigner de la surface périphérique 20 la partie active 61 de la spire extérieure 6 du spiral 3. Cette partie active 61 du spiral 3 est ainsi éloignée de la surface périphérique 20 de reprise d'usinage du balancier 2, et de préférence d'une distance supérieure à 2/3 de l'emprise radiale de la surface périphérique 20, laquelle est annulaire en projection dans un plan perpendiculaire à l'axe de pivotement D.

[0023] De préférence, selon l'invention, la surface périphérique 20 est distante du piton 7 d'une valeur supérieure à un deuxième écart E2 prédéfini, pour prévenir toute modification des caractéristiques du spiral 3 lors d'une reprise d'usinage du balancier 2 sur la zone périphérique 20 pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage du balancier 2 sur l'ensemble 1 assemblé. Et en particulier pour prévenir toute modification des caractéristiques par échauffement indirect du spiral 3. De préférence, le deuxième écart E2 prédéfini est supérieur à 0,05 mm. Ce deuxième écart E2 prédéfini est de préférence compris entre 0,05 mm et 0,20 mm. Dans une application particulière, le deuxième écart E2 prédéfini est compris entre 0,05 mm et 0,10 mm.

[0024] Si led euxième écart E2 peut s'entendre, dans

le cas le plus général, en toute position du spiral 3, on peut aussi fixer des valeurs particulières d'écart propres à chacune de certaines positions spécifiques du spiral : au repos, en amplitude positive maximale d'oscillation, en amplitude négative maximale d'oscillation, ou autre.

[0025] Pour effectuer la reprise d'usinage du balancier 2 pour sa mise d'inertie ou/et d'équilibrage, selon l'invention la surface périphérique 20 est accessible, d'au moins un côté du balancier 2, à un moyen d'ablation ou/et de recharge ou/et de déformation ou/et de projection ou/et de traitement thermique dans un volume extérieur à une première surface 21. Cette première surface 21 est de révolution autour de l'axe de pivotement D, et s'appuie sur le rayon minimal 201 de la surface périphérique 20. La première surface 21 est, encore, à une distance supérieure à un troisième écart E3 de tout point actif du spiral 3 pour prévenir toute modification des caractéristiques du spiral 3 lors d'une reprise d'usinage du balancier 2 sur la surface périphérique 20 pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage du balancier 2.

[0026] Dans une mise en oeuvre particulière de l'invention, tel que visible à la figure 3, l'invention la première surface 21 est un cône dont le sommet S1 est du même côté que le spiral 3 par rapport au balancier 2.

[0027] Les figures illustrent un cas simplifié de reprise d'inertie du balancier 2 sur un seul côté, dit supérieur 2A. Naturellement, il est tout à fait envisageable d'effectuer un usinage de reprise d'inertie sur le côté opposé inférieur 2B. dans un tel cas, la première surface 21 est composée de deux demi-surfaces, une de chaque côté de la serre du balancier 2, par exemple avec deux portions de cônes d'ouvertures opposées.

[0028] Dans une réalisation particulière, afin de tenir compte, non seulement de la protection du spiral 3, mais aussi du reste du mouvement d'horlogerie, dans le cas où la reprise d'inertie ou/et d'équilibrage du balancier 2 est effectuée directement dans le mouvement 100 comportant le mécanisme oscillateur 10, qui comporte lui-même le balancier 2 et le spiral 3, le volume d'accès aux moyens de modification de l'inertie du balancier 2 vers la surface périphérique 20 est limité, non seulement du côté du spiral 3 par la première surface 21, mais aussi, du côté externe, par une deuxième surface 22. Dans ce cas, la surface périphérique 20 est accessible, d'au moins un côté du balancier 2, à un moyen d'ablation ou/et de recharge dans un volume délimité par deux surfaces coaxiales au axe de pivotement D, une première surface 21 s'appuyant sur le rayon minimal 201 de la surface périphérique 20 et à une distance supérieure à un troisième écart E3 de tout point actif du spiral 3 pour prévenir toute modification des caractéristiques du spiral 3 lors d'une reprise d'usinage du balancier 2 sur la surface périphérique 20 pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage du balancier 2, et une deuxième surface 22 s'appuyant sur un autre rayon 202 de la surface périphérique 20 et supérieur au rayon minimal 201 et définissant une enveloppe de protection du mécanisme horloger entourant l'ensemble balancier-spiral 1 lors d'une reprise d'usi-

nage du balancier 2 sur la surface périphérique 20 pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage du balancier 2 sur l'ensemble 1 assemblé.

[0029] La limitation apportée par cette deuxième surface 22 a pour objet d'assurer la protection du spiral 3 contre une projection directe, ou indirecte par réflexion ou ricochet, d'un copeau ou autre déchet, sur une surface du balancier, ou d'un pont, ou d'un coq.

[0030] Dans le cas particulier de la figure 3, la deuxième surface 22 est un cône dont le sommet S2 est du côté opposé au spiral 3 par rapport au balancier 2.

[0031] De préférence, la première surface 21 et la deuxième surface 22 définissent ensemble, dans une coupe passant par l'axe de pivotement D, un angle α inférieur à une valeur α_0 prédéterminée elle-même inférieure à 45° .

[0032] La tangente à la première surface 21 au niveau de la surface périphérique 20, dans le plan de l'axe de pivotement D, fait, avec l'axe de pivotement D, dans une coupe passant par l'axe de pivotement D, un angle β inférieur à une valeur β_0 prédéterminée, qui est liée à la valeur E3 prédefinie.

[0033] De façon similaire la tangente à la deuxième surface 22 fait, avec l'axe de pivotement D, dans une coupe passant par l'axe de pivotement D, un angle ϵ inférieur à une valeur ϵ_0 prédéterminée. Dans une application particulière, cet angle ϵ_0 est de 45° .

[0034] La valeur du troisième écart E3 est avantageusement comprise entre 100% et 120% de la valeur du premier écart E1, et de préférence la valeur du troisième écart E3 est égale à la valeur du premier écart E1.

[0035] Selon l'invention, l'ensemble balancier-spiral 1 selon l'invention est conçu pour être réglé en usine pour sa marche théorique, et ne comporte aucun élément mobile dont une manipulation inopportun puisse créer une erreur chronométrique importante. En particulier, le spiral 3 est indréglable, c'est-à-dire que cet ensemble balancier-spiral 1 ne comporte pas de raquetterie, ni d'élément permettant d'agir sur le spiral 3 ou sur son piton 7 qui est également indréglable.

[0036] A cet effet, le balancier 2 comporte des moyens de réglage d'inertie dont la plage de réglage est infime, avec très peu de pouvoir réglant, par exemple quelques secondes ou quelques dizaines de secondes par jour.

Ces moyens sont par exemple constitués par des vissettes, qui sont maintenues immobiles dans une position dite de reprise, qui est ou bien une position fixe déterminée par exemple par un cran, ou bien qui est une position d'appui sur une surface de butée. Ces vissettes sont maintenues dans cette position de reprise pendant toute la durée de la reprise d'usinage de mise d'inertie ou/et d'équilibrage. Leur plage de réglage réduite n'est utilisée qu'en après-vente. Dans une réalisation préférée, tel que visible sur la figure 4, le balancier 2 comporte ainsi, comme seuls moyens de réglage, des vis de réglage 9 mobiles seulement entre une première position de butée 91 sur le balancier 1 sur lesquelles leur tête 93 est en appui en réglage d'usine, et une deuxième position de butée

92 limitant leur pouvoir réglant limité à 30 secondes par jour pour les besoins de l'après-vente. Ces vis de réglage 9 constituent les seuls éléments réglables en service de cet ensemble balancier-spiral 1.

[0037] Dans une variante préférée, le balancier 2 est usiné pour sa mise d'inertie ou/et son équilibrage sous forme de sillons S étroits de profondeur P supérieure à au moins une fois leur largeur L, et de préférence supérieure à au moins trois fois leur largeur L. Pour la mise en oeuvre de l'invention, le spiral 3 est peut être réalisé en silicium ou oxyde de silicium ou en diamant monocristallin ou en diamant polycristallin ou en verre ou en verre métallique ou en métal amorphe ou en quartz ou en un matériau paramagnétique ou en un matériau ferromagnétique ferromagnétique ou en alliage antiferromagnétique.

[0038] Dans une variante avantageuse, en complément des distances de précaution définies par les écarts E1, E2, E3, décrits plus haut, le spiral 3 est prétraité thermiquement de façon à résister à un échauffement localisé dans une zone voisine lors d'une reprise d'usinage du balancier 2 sur la surface périphérique 20 pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage du balancier 2.

[0039] L'invention concerne encore un mécanisme oscillateur 10 d'horlogerie comportant au moins un ensemble balancier-spiral 1 à spiral 3 indéréglable sans raquette monté sur une platine 8 porteuse d'un piton 7 par l'intermédiaire d'un coq 80. Selon l'invention le coq 80 est de forme dégagée, et comporte au moins un dégagement 81 pour faciliter un flux d'aspiration créé dans le mécanisme 10 lors d'une reprise d'usinage du balancier 2 sur la surface périphérique 20 pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage du balancier 2 sur l'ensemble 1 assemblé. L'aspiration serait en effet inefficace en cas de présence de deux surfaces de platine 8 et coq 80 face à face de part et d'autre du balancier 2.

[0040] De préférence, la platine 8 ou un coq 80 qu'elle comporte au voisinage de cet ensemble balancier-spiral 1 comporte au moins un trou débouchant 82 pour faciliter un flux d'aspiration créé dans le mécanisme 10 lors d'une reprise d'usinage du balancier 2 sur la surface périphérique 20 pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage du balancier 2 sur l'ensemble 1 assemblé.

[0041] L'invention concerne encore un mouvement d'horlogerie 100 comportant un tel mécanisme oscillateur 10 avec ensemble balancier-spiral 1 à spiral 3 indéréglable, à piton 7 indéréglable, sans raquette et sans autre moyen de réglage en service que les vis de réglage 9 décrites plus haut. Dans une autre variante, le mouvement d'horlogerie 100 comporte un tel mécanisme oscillateur 10 avec ensemble balancier-spiral 1 à spiral 3 indéréglable, à piton 7 indéréglable, sans raquette et sans aucun moyen de réglage en service.

[0042] L'invention concerne encore une pièce d'horlogerie 200 comportant au moins un tel mouvement 100, de préférence cette pièce 200 est une montre.

[0043] L'invention concerne encore un procédé de mise d'inertie ou et d'équilibrage d'un tel ensemble balan-

cier-spiral 1 comportant au moins un balancier 2 pivotant autour d'un axe de pivotement D et au moins un spiral 3, par une reprise d'usinage, telle que définie plus haut sur une partie du balancier 2.

[0044] Selon ce procédé :

- on détermine la valeur et la localisation des reprises d'inertie ou/et d'équilibrage du balancier nécessaires ;
- on définit la valeur d'un premier écart E1, constituant la distance minimale entre tout point du spiral 3 et une zone de reprise d'usinage ;
- on détermine une surface périphérique 20, en périphérie du balancier 2, pour y effectuer cette reprise d'usinage, tout point de la surface 20 étant éloigné du spiral 3 d'au moins la valeur du premier écart E1 ;
- on fige en position, de façon indéréglable, les extrémités du spiral 3 par rapport, d'une part au balancier 2, et d'autre part à un piton 7 que l'on immobilise de façon indéréglable par rapport à une platine 8 ou un coq 80 d'un mouvement 10 ;
- on immobilise d'éventuels moyens de réglage 9 du balancier dans une position de reprise ;
- on procède à la reprise d'usinage de mise d'inertie ou/et d'équilibrage.

[0045] De façon préférée, on soumet cet ensemble balancier-spiral 1, pendant cette reprise d'usinage de mise d'inertie ou/et d'équilibrage, à un flux d'aspiration canalisé par des orifices 82 ou/et dégagements 81 des platine 8 et coq 80 entre lesquels est monté cet ensemble balancier-spiral 1.

[0046] Dans une mise en oeuvre avantageuse de ce procédé, on délimite un volume enveloppe d'action des moyens de reprise d'usinage, au moins au-delà d'une première surface 21 telle que définie plus haut, et du côté opposés au spiral 3 par rapport à cette première surface 21. Et on oriente les moyens de reprise d'usinage, à savoir, selon le cas, les axes des faisceaux laser ou plasma ou similaire, des broches d'usinage selon des directions telles que les effets thermiques ou les copeaux ou poussières émis ne viennent pas dans l'emprise du spiral. De préférence ces axes sont orientés dans le secteur d'angle w, de valeur égale à l'angle β , tel que visible sur la figure 3, de façon à ce que la réflexion des rayons, flux, copeaux et poussières se fasse en éloignement du spiral 3.

[0047] L'invention se prête bien, en particulier, à l'usinage de reprise d'inertie ou/et d'équilibrage dans un mouvement 10 assemblé. La définition d'une deuxième surface enveloppe 22 de sécurité, telle que présentée plus haut, permet de protéger les autres composants de ce mouvement, on veille alors à ce que la réflexion des

flux et déchets reste comprise entre les deux surfaces 21 et 22. La présence d'un flux d'aspiration orienté de façon adéquate, en particulier ascendant de S2 vers S1 dans l'exemple de la figure 3, permet d'améliorer encore cette sécurité, et d'assurer la propreté du mouvement 10 après cette opération de reprise.

[0048] Le mouvement 10, après son dernier réglage de marche constitué par cette opération de reprise d'inertie ou/et d'équilibrage du balancier, ne subit plus de réglage en usine. Si le balancier est équipé de vis de réglage 9, telles qu'exposées plus haut, les services après-vente disposent alors d'une plage de réglage limitée.

[0049] Le retour éventuel en usine conditionne alors une nouvelle reprise d'inertie, similaire à celle décrite ici, l'avantage de l'invention étant qu'il n'est alors pas nécessaire de démonter le mouvement pour procéder à cette opération.

Revendications

1. Ensemble (1) balancier-spiral d'horlogerie, comportant au moins un balancier (2) pivotant autour d'un axe de pivotement (D) et au moins un spiral (3) dont une spire intérieure (4) est fixée audit balancier (2) ou à une virole (5) montée solidaire dudit balancier (2) et dont une spire extérieure (6) est fixée à un piton (7) pour son maintien à une platine (8) ou un coq (80), **caractérisé en ce que** ledit balancier (2) comporte une surface périphérique (20), qui est distante de tout point dudit spiral (3) d'une valeur supérieure à un premier écart (E1) prédéfini, pour prévenir toute modification des caractéristiques dudit spiral (3) lors d'une reprise d'usinage dudit balancier (2) sur ladite surface périphérique (20) pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage dudit balancier (2) sur ledit ensemble (1) assemblé.
2. Ensemble (1) balancier-spiral selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ledit premier écart (E1) prédéfini est compris entre 0,50 mm et 1,20 mm.
3. Ensemble (1) balancier-spiral selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ledit premier écart (E1) prédéfini est compris entre 0,50 mm et 0,70 mm.
4. Ensemble (1) balancier-spiral selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit spiral (3) est coudé ou/et vrillé au niveau de son attache audit piton (7) de façon à éloigner de ladite surface périphérique (20) la partie active (61) de ladite spire extérieure (6).
5. Ensemble (1) balancier-spiral selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ladite surface périphérique (20) est distante dudit piton (7)

5 d'une valeur supérieure à un deuxième écart (E2) prédéfini, pour prévenir toute modification des caractéristiques dudit spiral (3) lors d'une reprise d'usinage dudit balancier (2) sur ladite zone périphérique (20) pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage dudit balancier (2) sur ledit ensemble (1) assemblé.

6. Ensemble (1) balancier-spiral selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ledit deuxième écart (E2) prédéfini est compris entre 0,05 mm et 0,20 mm.
7. Ensemble (1) balancier-spiral selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ledit deuxième écart (E2) prédéfini est compris entre 0,05 mm et 0,10 mm.
8. Ensemble (1) balancier-spiral selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ladite surface périphérique (20) est accessible, d'au moins un côté dudit balancier (2), à un moyen d'ablation ou/et de rechargement ou/et de déformation ou/et de traitement thermique dans un volume extérieur à une première surface (21) de révolution autour dudit axe de pivotement (D) et s'appuyant sur le rayon minimal (201) de ladite surface périphérique (20) et à une distance supérieure à un troisième écart (E3) de tout point actif dudit spiral (3) pour prévenir toute modification des caractéristiques dudit spiral (3) lors d'une reprise d'usinage dudit balancier (2) sur ladite surface périphérique (20) pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage dudit balancier (2).
9. Ensemble (1) balancier-spiral selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ladite première surface (21) est un cône dont le sommet (S1) est du même côté que ledit spiral (3) par rapport audit balancier (2).
10. Ensemble (1) balancier-spiral selon la revendication 40 6 ou 7, **caractérisé en ce que** ladite première surface (21) fait, avec ledit axe de pivotement (D), dans une coupe passant par ledit axe de pivotement (D), un angle (β) inférieur à une valeur (β_0) prédéterminée.
11. Ensemble (1) balancier-spiral selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit balancier (2) comporte comme seuls moyens de réglage des vis de réglage (9) mobiles seulement entre une première position de butée (91) sur ledit balancier (1) sur lesquelles leur tête (93) est en appui en réglage d'usine, et une deuxième position de butée (92) limitant leur pouvoir réglant limité à 30 secondes par jour pour les besoins de l'après-vente.
12. Ensemble (1) balancier-spiral selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit

- balancier (2) est usiné pour sa mise d'inertie ou/et son équilibrage sous forme de sillons (S) étroits de profondeur (P) supérieure à une fois leur largeur (L).
13. Ensemble (1) balancier-spiral selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit spiral (3) est réalisé en silicium ou oxyde de silicium ou en diamant monocristallin ou en diamant polycristallin ou en verre ou en verre métallique ou en métal amorphe ou en quartz ou en un matériau paramagnétique ou en un matériau ferromagnétique ou en alliage antiferromagnétique. 5
14. Ensemble (1) balancier-spiral selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit spiral (3) est prétraité thermiquement de façon à résister à un échauffement localisé dans une zone voisine lors d'une reprise d'usinage dudit balancier (2) sur ladite surface périphérique (20) pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage dudit balancier (2). 10
15. Ensemble (1) balancier-spiral selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit spiral (3) est indréglable et que ledit piton (7) est également indréglable. 15
16. Mécanisme oscillateur (10) d'horlogerie comportant au moins un ensemble balancier-spiral (1) selon l'une des revendications précédentes monté sur une platine (8) porteuse d'un piton (7) par l'intermédiaire d'un coq (80), **caractérisé en ce que** ledit spiral (3) est indréglable, **en ce que** ledit piton (7) est indréglable, et **en ce que** ledit coq (80) est de forme dégagée et comporte au moins un dégagement (81) pour faciliter un flux d'aspiration créé dans ledit mécanisme (10) lors d'une reprise d'usinage dudit balancier (2) sur ladite surface périphérique (20) pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage dudit balancier (2) sur ledit ensemble (1) assemblé.. 20
17. Mécanisme oscillateur (10) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ladite platine (8) comporte au moins un trou débouchant (82) pour faciliter un flux d'aspiration créé dans ledit mécanisme (10) lors d'une reprise d'usinage dudit balancier (2) sur ladite surface périphérique (20) pour la mise d'inertie ou/et l'équilibrage dudit balancier (2) sur ledit ensemble (1) assemblé. 25
18. Mouvement d'horlogerie (100) comportant un dit mécanisme oscillateur (10) selon la revendication 14 ou 15, **caractérisé en ce que** ledit spiral (3) est indréglable, et **en ce que** ledit piton (7) est indréglable. 30
19. Mouvement d'horlogerie (100) selon la revendication 16, **caractérisé en ce que** ledit spiral (3) est indréglable, **en ce que** ledit piton (7) est indréglable, et **en ce que** ledit ensemble balancier-spiral (1) comporte comme seuls moyens de réglage des dites vis de réglage (9) dudit balancier (2) selon la revendication 9. 35
20. Mouvement d'horlogerie (100) selon la revendication 16, **caractérisé en ce que** ledit spiral (3) est indréglable, **en ce que** ledit piton (7) est indréglable, et **en ce que** ledit ensemble balancier-spiral (1) est sans raquetterie et sans aucun moyen de réglage en service. 40
21. Pièce d'horlogerie (200) comportant au moins un dit mouvement (100) selon l'une des revendications 16 à 18, **caractérisé en ce que** ladite pièce (200) est une montre. 45
22. Procédé de mise d'inertie ou et d'équilibrage d'un ensemble balancier-spiral (1) comportant au moins un balancier (2) pivotant autour d'un axe de pivotement (D) et au moins un spiral (3), par une reprise d'usinage sur une partie dudit balancier (2), **caractérisé en ce que**, selon ce procédé : 50
- on détermine la valeur et la localisation des reprises d'inertie ou/et d'équilibrage du balancier nécessaires ;
 - on définit la valeur d'un premier écart (E1), constituant la distance minimale entre tout point dudit spiral (3) et une zone de reprise d'usinage ;
 - on détermine une surface périphérique (20), en périphérie dudit balancier (2), pour y effectuer cette reprise d'usinage, tout point de ladite surface (20) étant éloigné dudit spiral (3) d'au moins la valeur dudit premier écart (E1) ;
 - on fige en position, de façon indréglable, les extrémités dudit spiral (3) par rapport, d'une part au dit balancier (2), et d'autre part à un piton (7) que l'on immobilise de façon indréglable par rapport à une platine (8) ou un coq (80) d'un mouvement (10) ;
 - on immobilise d'éventuels moyens de réglage (9) dudit balancier (2) dans une position de reprise ;
 - on procède à la reprise d'usinage de mise d'inertie ou/et d'équilibrage.

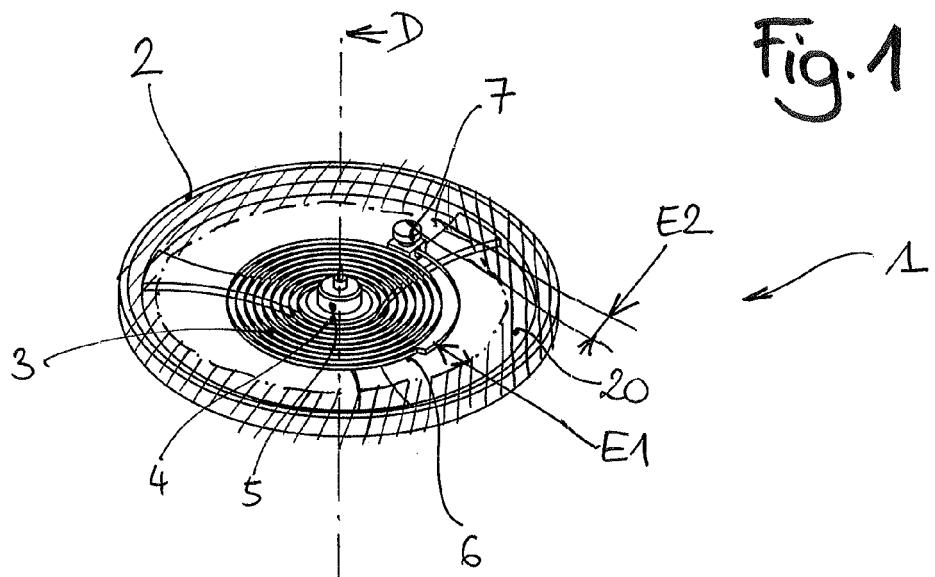


Fig. 1

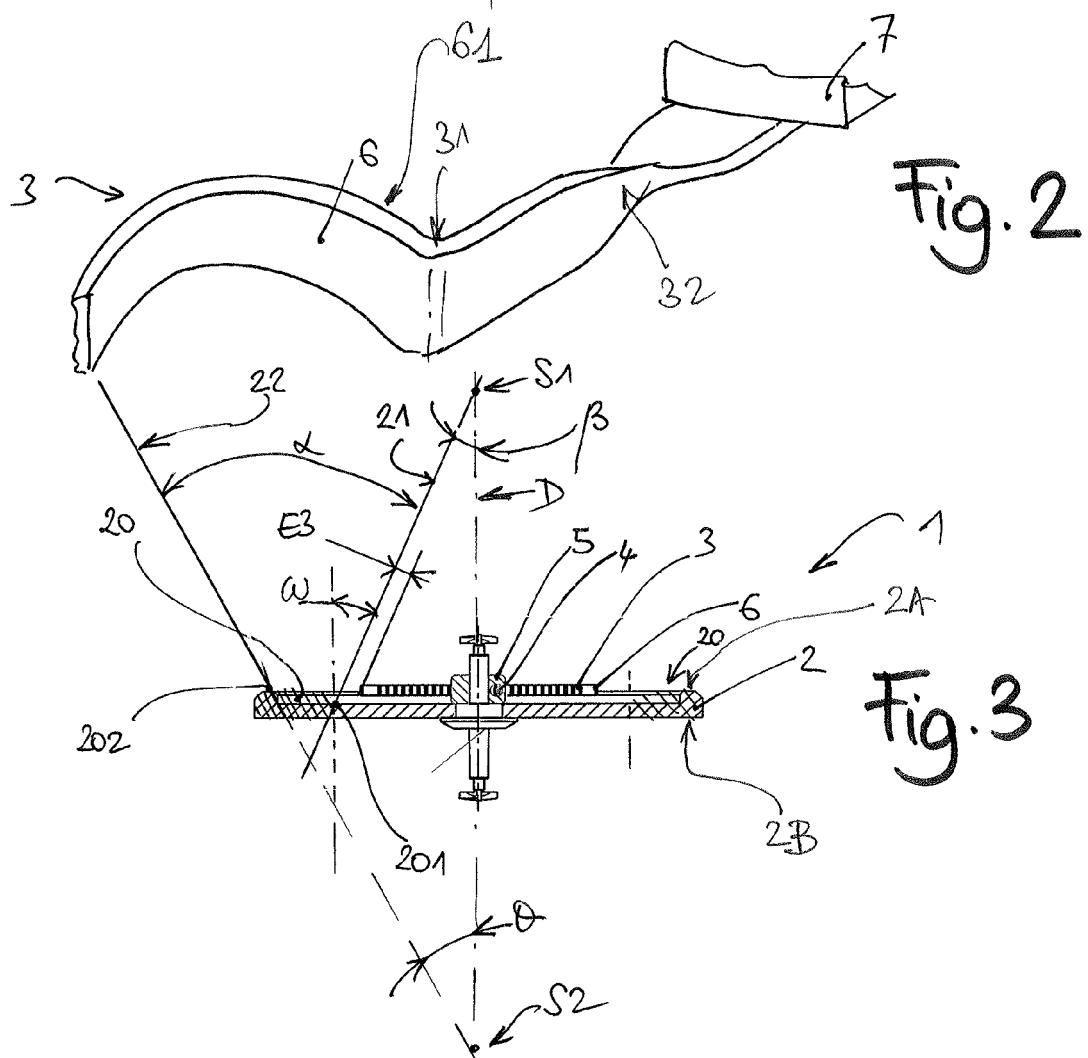


Fig. 2

Fig. 3

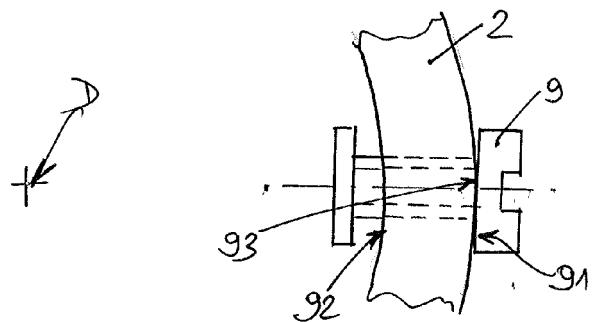


Fig. 4

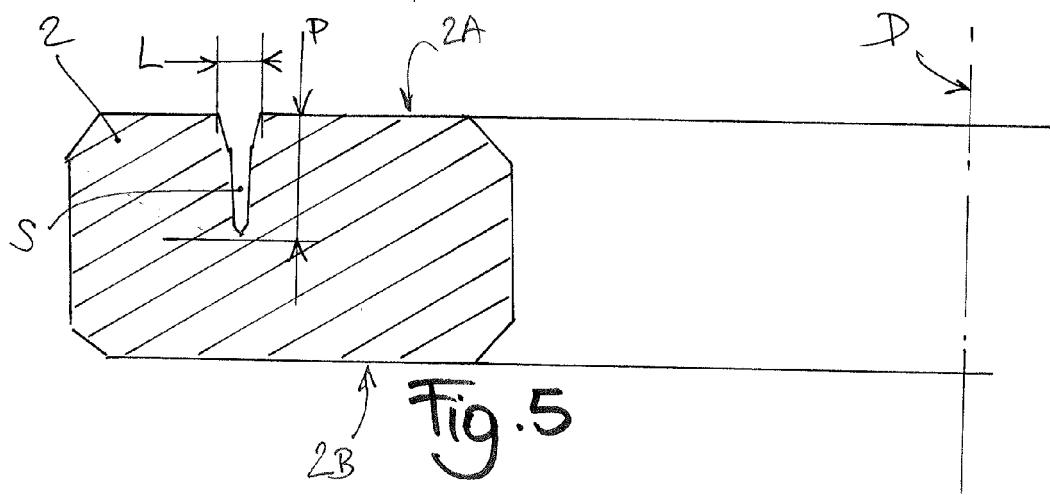


Fig. 5

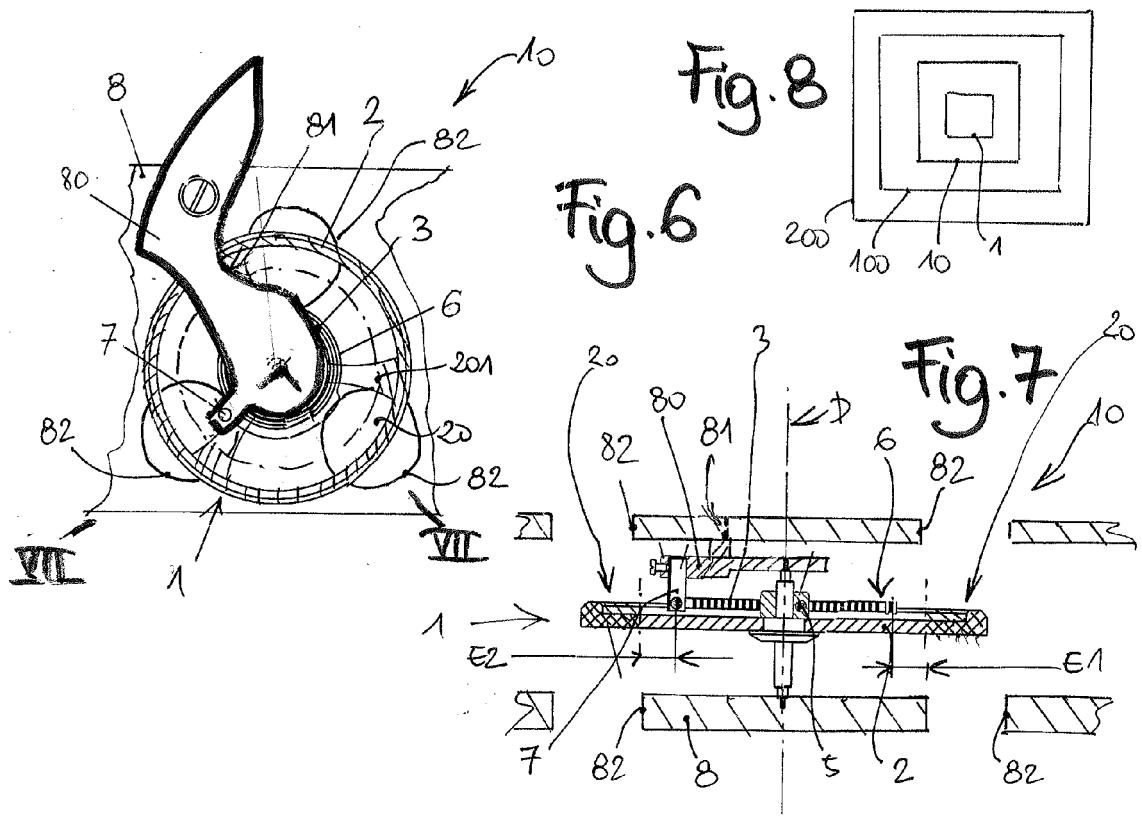


Fig. 6

Fig. 8

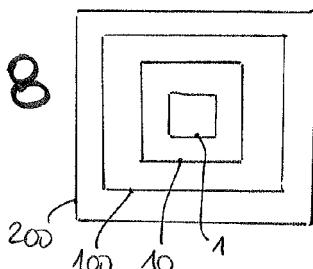
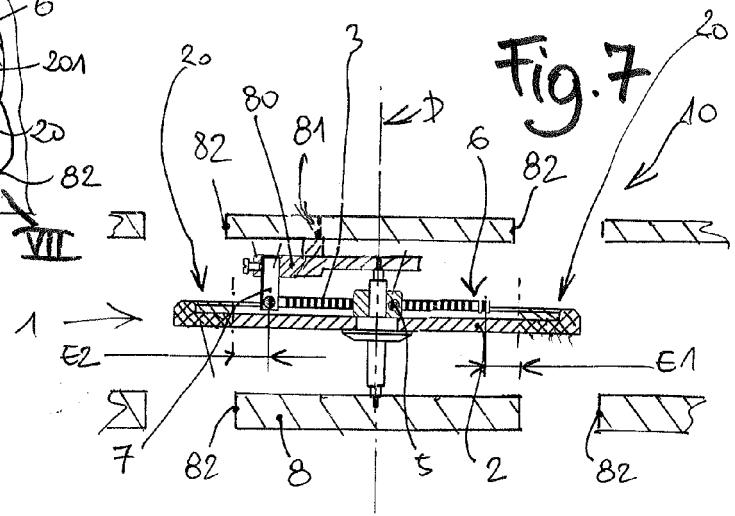


Fig. 7





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 12 19 1481

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 179 744 A1 (FAR FAB ASSORTIMENTS REUNIES [CH]) 23 novembre 1973 (1973-11-23) * page 2, ligne 33 - page 3, ligne 14 * * page 4, ligne 23 - ligne 25 * * figures * -----	1-10, 15-21	INV. G04D7/08 G04B17/06
X	CH 532 284 A (SUWA SEIKOSHA KK [JP]) 31 juillet 1972 (1972-07-31) * colonne 5, ligne 50 - ligne 54 * * colonne 6, ligne 6 - ligne 16 * * colonne 11, ligne 65 - colonne 12, ligne 53 * * colonne 13, ligne 25 - ligne 45 * * figures *	1-10, 15-21	
X	CH 704 211 A2 (SWATCH GROUP RES & DEV LTD [CH]) 15 juin 2012 (2012-06-15) * revendication 7 *	1-10	
X	US 2010/157743 A1 (SILVA SERGIO [CH]) 24 juin 2010 (2010-06-24) * alinéa [0041] * * figure 1 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
X	EP 2 315 082 A2 (PIGUET & CO HORLOGERIE [CH]) 27 avril 2011 (2011-04-27) * figures *	1	G04D G04B

2 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
La Haye		17 juin 2013	Lupo, Angelo
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			



Numéro de la demande

EP 12 19 1481

REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt les revendications dont le paiement était dû.

- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû ainsi que pour celles dont les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû.

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prêtaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.
- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:

- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:

1-10, 15-21

- Le présent rapport supplémentaire de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications (Règle 164 (1) CBE)



**ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B**

Numéro de la demande
EP 12 19 1481

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

1. revendications: 1-10, 15-21

Ensemble balancier-spiral avec agencement géométrique relatif entre le balancier et le spiral pour faciliter l'usinage d'équilibrage.
Agencement du coq ou et de la platine pour faciliter l'usinage d'équilibrage.

2. revendication: 11

Réglage réversible du balancier par vis de réglage

3. revendications: 13, 14

Fabrication du balancier, avant le réglage réversible ou l'usinage d'équilibrage.

4. revendications: 12, 22

Méthode d'usinage d'équilibrage

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 19 1481

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-06-2013

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
FR 2179744	A1	23-11-1973	CH CH DE FR	547372 A4 556057 A 2311540 A1 2179744 A1		31-05-1974 15-11-1974 18-10-1973 23-11-1973
CH 532284	A	31-07-1972	CH CH DE	108767 A4 532284 A 1648543 A1		31-07-1972 31-07-1972 15-04-1971
CH 704211	A2	15-06-2012		AUCUN		
US 2010157743	A1	24-06-2010		AUCUN		
EP 2315082	A2	27-04-2011	CH CN EP JP	702062 A1 102053553 A 2315082 A2 2011089991 A		29-04-2011 11-05-2011 27-04-2011 06-05-2011